

LE POINT DE VUE DU GERANT

MARS 2020

Le virus et l'Etat

Au cours d'une crise comme celle que nous vivons, de nombreux acteurs économiques appellent l'Etat à l'aide. Et même ceux qui ne demandent rien se voient forcer d'y recourir. Dans le cadre privé, nous subissons le « social distancing », dans les affaires se sont des fermetures forcées de sociétés et de commerces de proximité, sans parler de nationalisations (temporaires). Ces restrictions de libertés individuelles mais aussi entrepreneuriales, et cela dans une économie dite « libre » ou « libérale », n'interpellent personne. Pire, elles sont mêmes souhaitées, désirées voir implorées. Parallèlement à cela, la montée de la peur, de l'angoisse, de l'insatisfaction génère un mécontentement grandissant nécessitant des interventions de plus en plus liberticides et punitives.

Malheureusement, les conséquences économiques de ces actions ne sont pas toujours bien maîtrisées. Certes, elles aident ponctuellement certains pans de l'économie, mais dans certains cas elles déstabilisent aussi de façon permanente le fonctionnement de l'Entreprise or ce dernier doit impérativement rester dans les mains de la direction opérationnelle et surtout ne pas tomber dans celle d'un organisme étatique voir de l'Etat lui-même. Il n'est donc pas étonnant que les entreprises allemandes de grande taille comme celles du Mittelstand aient toutes essayées d'échapper à une telle tentative de prise de contrôle. L'expérience des VEB's, la forme juridique des entreprises en RDA perdurant douloureusement dans les mémoires.

Le problème est qu'une fois que l'Etat s'est octroyé certaines prérogatives il est très difficile voire impossible de le faire revenir en arrière comme le démontre la mise en place de surveillances méthodiques après le 11 septembre et les attaques de l'Etat Islamique en Europe.

Pour l'Europe, au niveau des personnes physiques, cet interventionnisme pourrait se matérialiser par des applications chargées sur nos portables et surveillant la santé ou les déplacements de chacun. Sur le plan des personnes morales, l'Etat nous montre qu'il cherche à imposer une quasi-interdiction de distribution de dividendes alors que cela est une décision revenant à la société lors d'une AG.

La défense des libertés individuelles est souvent mise en opposition à la notion de solidarité et cela est exacerbé en période de crise. Et par facilité les gens se réfugient sous l'aile apparemment protectrice d'un Etat dit « providence ».

Le fait est que les années de politique à taux d'intérêt zéro de la BCE ont maintenu de nombreuses sociétés « zombies » en vie alors qu'avec des taux d'intérêts réels elles auraient périclité. D'autres sociétés ayant un actionnariat « private equity » dont le modèle de financement repose sur un fort effet de levier ne devraient plus exister si l'on avait appliqué des taux d'intérêts réels pour leurs besoins de financement. Le critère de la subvention étatique, et donc de d'utilisations de l'argent des contribuables, n'est pas un modèle économique viable. L'intervention d'un Etat, malgré toutes les bonnes intentions au niveau de l'emploi notamment, conduit toujours à des distorsions de marché. Ainsi, lorsque l'Etat entame un processus de « spirale interventionniste », plus elle dure et plus la sortie est difficile. C'est pourquoi des dates limite pour ces programmes de sauvetage par l'Etat sont indispensables. Sinon, un jour, le virus disparaîtra, mais l'influence de l'Etat restera.

Un dernier mot : Je reste convaincu que les actions de première qualité ayant un « business model » solide devraient rebondir significativement à l'instar de l'industrie du luxe qui devrait profiter rapidement de la fin de la crise liée au coronavirus en Asie.

GÉRANT
Armin ZINSER

